

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

SLOX

ID : 030-213000284-20221003-2022_10_038-AR

Département du GARD
Arrondissement de Nîmes
Ville de BAGNOLS-SUR-CÈZE
Service des Finances
Domaine Finances locales

DÉCISION DU MAIRE n°2022-10-038

Objet : Annulation de la régie de recettes Pass Loisirs

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22 al7,
Vu la délibération n° 2020-07-22A du 03/07/2020 relative à la délégation du Conseil municipal au Maire,
Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,
Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics et locaux,
Vu la décision du maire n° 37/2011 du 26/10/2011 portant création d'une régie de recettes Pass Loisirs,
Vu l'avis conforme du Trésorier Principal,

DECIDE

- D'annuler la décision municipale n° 37/2011 du 26/10/2011 portant création de la régie de recettes Pass Loisirs à compter du 30/09/2022.

Fait à Bagnols-sur-Cèze,
le 03 octobre 2022

Le Maire,

Jean-Yves CHAPELET

